13e ANNÉE — NUMÉRO 172.

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ drectrinis innixi. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)

La presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine. (Pie IX.)

Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter iis monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

DIMANCHE 29 JUILLET 1883.

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENT	1 an	6 mois	3 mois
SUISSE	fr. 20	11	6
FRANCE, BELGIQUE, ALLEMAGNE, AUTRICHE, ITALIE, ESPAGNE, ANGLETERRE, HOLLANDE, ÉTATS-UNIS	» 36	19	10

Rédaction et Expédition

BUREAUX : **Grand'Rue 10, à Fribourg**

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : **Grand'Rue, 10, à Fribourg.**

Prix de la ligne ou de son espace : **15 cent.**

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.

Lettres et argent franco.

L'EXPOSITION NATIONALE A ZURICH

V

L'INDUSTRIE DU PAPIER

(Suite et fin.)

Une autre exposition qui se présente fort bien et frappe agréablement l'attention du visiteur, est celle de M. *Anthonioz*, à Fribourg, qui a la spécialité des sacs et cornets en papier en tous genres, fins et ordinaires, pour épiciers, confiseurs, droguistes, etc. Les objets exposés sont placés dans une vitrine bien apparente et nous n'avons point vu dans toute la *section d'autre exposition* un peu importante de cette spécialité. — M. *Steffen*, à Wohlhausen (Lucerne), a exposé des enveloppes, des sacs en papier, des bandes de papier pour le télégraphe, etc., etc. — M. *Wagner*, à Zurich, fabrique la spécialité des enveloppes de lettres, et imprime avec goût des initiales ou des raisons de commerce.

En parlant des papeteries, dans notre article d'hier, nous avons oublié de mentionner la fabrique de papiers de Zurich, établie sur la Sihl, en 1836, et qui fournit les papiers à la plupart des imprimeries de la région. La papeterie de Zurich a exposé un rouleau de papier sans fin, qui est une des curiosités les plus remarquées du public. Nous avons vu des incrédules déchirer une partie de la surface de ce cylindre pour s'assurer que c'était bien du papier. Zurich seul possède *une machine pour l'impression des journaux* avec le papier sans fin.

La section VIII, que nous examinons, contient l'exposition *de reliure, c'est la* partie la plus importante de cette section. Grâce à une réaction du goût et à la faveur de la mode pour les vieilles reliures artistiques des siècles passés, la reliure moderne a cessé de viser exclusivement au bon marché, et à côté de travaux éphémères qui n'ont pas d'autres mérite que de frapper le regard, les relieurs produisent des ouvrages solides, soignés, et dans un style correct.

Cette sorte de reliure n'est pas aussi fortement représentée que nous l'aurions souhaité à l'exposition de Zurich. La Suisse possède pourtant des relieurs capables de produire des travaux achevés. Mais la plupart ont plutôt travaillé pour les besoins ordinaires du public, et ont produit ce qu'on appelle des articles de bureaux.

La vitrine qui a le plus captivé notre attention est celle de M. *Stæmpfli*, relieur à Thoune. On y voit un beau choix de reliures de bibliothèque, avec dorures à la *main ; M. Stæmpfli a également exposé des* spécimens de ce qu'il appelle la reliure rationnelle des manuels d'école, reliure dont les *principales* qualités sont la solidité et la flexibilité. La vitrine étant fermée, il ne nous pas été possible d'examiner cette espèce de reliure, mais elle se recommande à l'attention des relieurs, des autorités scolaires et du corps enseignant.

M. *Piccard-Levis*, à Genève, a exposé des registres pour maison de commerce ; ce qui distingue ces registres, c'est qu'ils ont le dos élastique à la colle de caoutchouc, et qu'ils s'ouvrent à plat.

M. *Fenner-Mattes*, à Bâle, a mis sous les *yeux du public un assortiment* de 24 livres appropriés aux besoins d'un hôtel de premier ordre ; aux spécialistes d'apprécier la valeur de la méthode, un peu compliquée, nous a-t-il semblé, de ce contrôle en 24 registres. Le même relieur a exposé des *formulaires de comptabilité, des dorures*, des modèles de fermoirs métalliques.

M. *Fretz*, à Zurich, a exposé lui aussi les registres d'une comptabilité d'hôtel, il offre aux regards un assortiment remarquable de livres de commerce, de copie-*lettres, et de reliures de bibliothèque*. La spécialité qui distingue quelques-uns de ses travaux, c'est la dorure sur soie.

M. *Sidler-Studer*, à St-Gall, la première maison qui existe en Suisse pour la fabrication mécanique de la tapisserie sur papier peints. *On trouve dans la section* des hôtels, un magnifique salon d'hôtel tapissé avec les papiers de M. Sidler-Studer. Dans la section du mobilier, nous avons aussi remarqué la tapisserie d'un boudoir due au même exposant.

MM. *Cedraschi et Funk* à Gossau (St-Gall) ont exposé eux aussi des assortiments très beaux de tapisseries en tous genres, ainsi que des toiles peintes que nous sommes quelque peu surpris de trouver dans la section du papier.

*Une industrie dont les produits ont par*tout leur écoulement est la fabrique des cartes à jouer de la fabrique de *Hassle*, près Berthoud. La vitrine de cette exposition contient de toutes sortes de cartes depuis les plus communes jusqu'aux cartes de luxe à tranches dorées.

M. *Krebs-Gigax*, de Schaffhouse, a exposé *ses hectographes bien connus. Dans la ga*lerie du travail, une de ses machines fonctionne sous les yeux du public ; c'est une bonne recommandation. — M. *Gehrig-Liechty*, à Zurich, a placé sous les yeux du public des articles pour hectographie, des timbres en caoutchouc avec procédé d'encrage très pratique, des timbres pour emballage, etc.

La section VIII est essentiellement la section des articles de bureau. C'est pour ce motif, sans doute, que nous y trouvons une vitrine occupée par MM. *Brunchweiler* et fils, de St-Gall, fabricants d'encres et de couleurs.

Ces Messieurs ont exposé de l'encre à écrire et de l'encre à copier, des encres en couleur, des encres pour hectographe et pour timbre humides, des couleurs en pâte pour aquarelles, etc.

Dans la section XV (chimie), nous avons remarqué l'exposition de M. *L'Eplattenier*, à Neuchâtel, et de M. *Richard*, aussi à Neuchâtel. L'un et l'autre fabriquent des encres noires et en couleurs, pour bureaux et écoles, communicatives et fixes. Enfin dans l'exposition permanente de la pédagogie, nous avons remarqué une encre pour *écoles, fabriquée par M. Attinger*, gardien des laboratoires chimiques du Technicum de Winterthour. Ce dernier vend l'encre à 80 centimes le litre.

Nous avons mentionné ces diverses fabriques d'encres pour montrer que cette industrie existe en Suisse, et qu'il n'est pas nécessaire, comme le font nos marchands d'articles de bureaux, de faire venir d'Allemagne ou de France de fort mauvaises encres que l'on nous vend très cher. Nous formons le vœu que le commerce s'attache à favoriser les industries suisses de préférence aux fabricants du dehors. Les encres que l'on fabrique à Neuchâtel, à Winterthour ou à St-Gall sont bien mauvaises si elles ne valent pas la bouillie qu'on nous sert à Fribourg sous l'étiquette d'encre *Gardot*.

NOUVELLES SUISSES

(Correspondance particulière de la *Liberté*.)

Berne, 27 juillet.

Le Conseil fédéral, n'ayant pas tenu de séance aujourd'hui, *n'a pas pu adopter les* considérants de l'arrêté qui écarte le recours de la maréchale Booth. Mais la maréchale sait cependant à quoi s'en tenir. Les téléphones de M. Ruchonnet ont publié depuis plusieurs jours déjà les motifs qui ont engagé le pouvoir exécutif à écarter les réclamations de l'armée du Salut, tandis que la *presse qui n'a pas les communications* du président de la Confédération, doit s'armer *de patience et attendre* que le bulletin officiel lui répète ce qui a déjà fait le tour des journaux.

Cela étant, ne conviendrait-il pas que M. Ruchonnet déclare nettement que la *Revue*, de Lausanne, et les *Basler-Nachrichten sont* le *Bulletin N° 1 des délibérations* du Conseil fédéral, ce qui rendrait inutile le bulletin hectographié où la Chancellerie fédérale n'a qu'à nous donner la traduction de ce que M. le président de la Confédération a daigné communiquer, huit jours auparavant, à sa petite cour du *Café du Nord* ?

GOTHARD. — On lit dans la *Deutsche Consulats-Zeitung* :

« Les efforts que fait le gouvernement français pour conserver à Marseille son ancienne prépondérance dans le bassin de la Méditerranée, imposent à l'Allemagne le devoir de veiller à ce que les millions qu'elle a consacrés à la ligne du Gothard n'aient pas été dépensés en vain.

« La Suisse, qui a beaucoup moins contribué à la construction de cette ligne que l'Allemagne et l'Italie, s'imagine qu'elle pourra l'exploiter uniquement en vue d'amener des touristes dans les hôtels de ses nationaux, et nous la voyons s'arranger avec les Compagnies françaises pour assurer à d'autres lignes suisses, au préjudice du Saint-Gothard, tous les avantages de la concurrence. De la sorte, le tarif de transpo t par la voie de Marseille à destination de toute la Suisse allemande n'est pas plus élevé que celui par la voie du Saint-Gothard-Gênes, bien que la distance soit souvent du *double*.

---

61 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

EXTRAITS

DES ŒUVRES DE

LOUIS VEUILLOT

(Suite.)

XXVI

CONFESSION LITTÉRAIRE

Les noms de Bossuet, de Racine, de Corneille, de Joseph de Maistre, rendent un autre son. — Mais enfin, dira-t-on, peut-être ne voulait-il que sonner, et il sonne ; et ce son est encore funèbre à tout ce qu'il a haï. Il a donc, tout au moins, eu l'esprit d'atteindre son but ? Je ne trouve pas cela. Son but était d'enterrer le Christ, et au contraire le Christ l'a enterré. Il n'y *a pas encore* cent ans que Voltaire est mort ; je doute qu'on en fasse la fête quand le siècle sera écoulé. D'ici là, que le soleil luise ou qu'il vienne des orages, les statues de Voltaire seront fort dégradées ; ni le temps, ni les orages n'auront éteint un seul des cierges allumés sur l'autel du Christ. Cependant ne n'est rien encore. Non, laisser une renommée en mépris à la science, aux arts, à la probité, en entier honneur auprès des seuls faquins et des seuls coquins, ce n'est rien encore ; et cet homme d'esprit s'est fait un sort plus triste et plus sot. Il a été très malheureux. Toute sa vie il a menti, enrage et tremblé ; il a été poignardé par l'avarice, poignardé par *la jalousie, poignardé par la peur ; il a eu peur* des hommes et penr de Dieu. Quand les hommes se furent jeté à ses pieds, il était vieux, il ne pouvait plus autant qu'il l'aurait voulu exploiter les hommes, et Dieu lui faisait plus peur encore ; car Dieu ne se prosternait pas, et son heure approchait. Voltaire a eu le chagrin de croire en Dieu ; il a cru comme le diable, qui hait et qui tremble. L'insolent, chargeant de fard son blême visage, insultait à Dieu pour jouir un moment des ap*plaudissements* d'une canaille dorée ou en habit gris. Cette canaille, il la méprisait ; que ne méprisait-il pas dans son siècle, excepté d'Alembert ? Mais il n'osait pas mépriser les applaudissements. La canaille aussi lui faisait peur. Si elle avait un moment cessé d'applaudir, il eût cru qu'elle allait siffler.

Et enfin il est mort. Voilà la fin du triomphe et le commencement de la justice. Ces vils succès achetés du mensonge, mélangés d'ignobles transes, les voilà *terminés. Il laisse* sur la terre, *dans une fange infâme, un vieux et hideux cadavre* qu'une multitude hébêtée trainera tout à l'heure au Panthéon ; la pompe immonde et ridicule semblera un ruisseau qui remonte par quelque prodige horrible. Cependant l'âme a paru devant Dieu. O justice ! ô épouvante ! ô pitié ! cette âme de Voltaire a paru devant Dieu, devant Jésus-*Christ éternel, entouré de ses saints éternellement* glorifiés. Jésus a regardé Voltaire, et Voltaire a vu Jésus ; et il a emporté cette image dans la nuit de son châtiment !

Pour avoir de l'esprit sur le chemin qu'a suivi Voltaire, il faudrait échapper à la mort et à la postérité, ou tout au moins à Dieu. Ces trois puis*sances étant inévitables, Voltaire a fait le métier* non seulement le plus vil, mais encore le plus sot du monde. Sa prose est d'ailleurs jolie.

Toutes ces lectures m'avaient fort éloigné du moderne. Soit que j'aie exagéré en ce temps-là, soit que la qualité générale du style se soit améliorée, ou enfin que l'habitude de lire des journaux fasse un contraste favorable aux auteurs qui écrivent encore avec goût et avec étude, j'ai beaucoup modifié cette première opinion. Nous avons des *artistes de mérite* et des *ouvriers habiles*. Madame Sand est un grand écrivain. Elle a l'élégance, la sobriété, la clarté, la couleur, et le don des dons, la vie. Chose étrange ! la plume qui s'est le plus trempée dans les corruptions du temps nous a enfin donné de vraies pastorales. Je parle de ces petis romans où nos derniers paysans du Berry revivent dans la grâce de leur langage et dans la majesté de leurs vertus. « Ce sont bien eux, me disait un gentilhomme du pays ; des hommes de parole, *plus prudents que rusés*, plus *fins qu'astucieux* ; des femmes chastes, des pères de famille qui avaient le sentiment de leur autorité et qui l'exerçaient avec vigilance et douceur ; des enfants toujours respectueux et vaillants. C'était un brave peuple, véritablement plein d'honneur. Il avait des délicatesses exquises, et une répugnance pour ce qui est bas et vil, sur laquelle *il semblait qu'on ne le ferait jamais passer*... Hélas ! Le poids du mépris ne se pouvait porter. Une tache encourue par quelqu'un rejaillissait sur la famille, sur le pays. L'homme s'attachait au devoir par toutes les impressions de son enfance, par *toutes les* affections de son cœur. Il aimait son pauvre sol, son clocher, son horizon. Voilà *ce* que madame Sand a *su voir*, a *su aimer*, a su peindre ; elle s'est emparée de cette poésie qu'elle a tant contribué à chasser du monde. »

— Et néanmoins, ajouta une femme que j'avais décidée à lire les romans du Berry, malgré le nom de l'auteur ; et néanmoins, ces livres charmants, on sent en vingt endroits qu'ils sont d'elle... et elle y a mis autre chose que son génie. — Avouez cependant que c'est un grand artiste ?

— Tant que vous voudrez ! mais je ne la lirai plus.

J'ai laissé M. de Lamartine. Je le mettais au-dessus de tout pour l'ampleur et la douceur du flot poétique. Il me semblait en le lisant que je voyais mes émotions couler de mon cœur, et que c'étaient là les pensées qui s'efforçaient de chanter en moi. Je croyais alors que les sensations étaient des pensées. Jocelyn parut. Je n'avais aucune religion : Cependant je fus choqué du sujet. Je trouvai que Jocelyn était faux en tout, faux prêtre, *faux amant, faux dans sa passion*, faux dans son langage, et plus ennuyeux que le vainqueur d'Ivry et de Gabrielle célébré sur le trombone de Voltaire. A présent que j'ai vu de vrais prêtres, Jocelyn, avec son rabat moucheté de pleurs amoureux, me semble surtout ridicule. Jocelyn est un philanthrope et un protestant habillé en prêtre. D'un philanthrope et d'un protestant, jamais on ne fera un personnage poétique. C'est

« Il faut donc absolument que les tarifs *de la ligne du Saint-Gothard soient* considérablement abaissés. »

La *Gazette nationale*, de son côté, déclare que si l'Allemagne a participé largement aux frais de la construction de la voie du Saint-Gothard, c'était afin d'avoir pour ses *produits un débouché vers* l'Italie et l'Orient.

« Le but de la ligne, ajoute la feuille berlinoise, n'est donc pas d'amener des touristes dans les Alpes, mais bien de faciliter le transit entre l'Allemagne et l'Italie. L'Allemagne doit user de toute son influence pour empêcher la Suisse de méconnaître cet état de choses, et pour mettre fin au double jeu auquel se plaît le gouvernement helvétique.

« Du reste, après les décisions de l'assemblée générale des actionnaires du Saint-Gothard, ou les Allemands ont su faire prévaloir leur prépondérance, la Suisse sera bien obligée sous peu de tenir compte des désirs de l'Allemagne. »

Berne

Divers journaux ont annoncé que M. l'avocat Daucourt, député au Grand Conseil pour le district de Porrentruy, était sous le coup d'une poursuite pénale. Pour donner à *nos lecteurs une idée de cette affaire*, qui nous semble avant tout un acte de vengance politique et une intrigue électorale, nous croyons utile de reproduire les explications de M. Daucourt, dans une lettre adressée à la *Suisse libérale*, à Neuchâtel :

« Porrentruy, 25 juillet.

« Monsieur,

« On me fait lire dans la *Suisse libérale* quelques lignes où ma personne est trop directement en jeu, pour que vous ne me permettiez pas de les compléter en peu de mots. Annonçant, d'après nos organes radicaux du Jura, la nouvelle de mon renvoi devant les assises, vous ajoutez : « Si nous « ne faisons erreur, il s'agit d'une somme « très minime, 30 à 40 fr., que M. Daucourt « est accusé d'avoir reçue et acceptée de « Chappuis après sa fuite. »

« La somme, Monsieur, est tellement minime qu'elle se réduit à rien : je n'ai pas accepté *un centime* de Chappuis, ni avant, ni après sa fuite, et je ne suis du reste pas sous le poids de cette accusation. Voici sur quel fait capital se basent les poursuites dont je suis l'objet.

« Immédiatement après sa fuite, arrivé à Vienne, le notaire Chappuis m'adressa une lettre désespérée (elle figure au dossier), me conjurant de donner de ses nouvelles à sa femme, mère de deux petits enfants, qui, abîmée dans la douleur, ne savait depuis quelques jours ce qu'il était devenu. Ne confiant, ajoutait-il, le nom de sa résidence qu'à moi seul, il m'adressait une action au porteur du Jura-Berne, me priant de lui en retourner le montant en argent. Cette valeur lui appartenait de longue date, déclarait-il, et lui permetrait de vivre jusqu'à ce qu'il eût trouvé un emploi, car il n'aurait emporté que peu de chose dans cette heure d'égarement qui avait déterminé sa fuite, et il est, en effet, établi dans l'instruction, que Chappuis s'est trouvé à Vienne dans la dernière des misères.

« Que faire de cette action ? La rendre à la masse ? A cette époque elle n'était pas formée. La remettre à l'autorité ? Mais c'eût été dénoncer ce malheureux, car on n'aurait pas manqué de me dire : « Vous savez donc où est Chappuis, puisqu'il vous a envoyé cela ! » Et j'en étais réduit à cette alternative, ou de le trahir lâchement, ou bien de me faire priver, pour refus de déposition, de mes droits civils et politiques.

« Je ne vis d'autre ressource que celle de négocier l'action chez un banquier de Porrentruy et de lui en retourner aussitôt le montant intégral, soit 350 fr. On a cru voir, dans cet acte de commisération de ma part, une complicité en détournement de fonds au préjudice des créanciers, et voilà pourquoi je suis traduit devant les assises.

« Je prendrai la liberté de faire observer que c'est le *25 avril* 1882, que je négociai l'action, comme les livrés de la banque en font foi ; et que la cession de biens de Chappuis, prononcée seulement le *30 mai* suivant, ne fut connue que par la *Feuille officielle du 3 juin, donc cinq semaines après.* Or, en avril, on ne savait trop encore, surtout à Porrentruy, ce qu'il en était réellement de la position de Chappuis et quelles plaintes on pouvait élever contre lui. Quelques semaines après, mieux édifié à cet égard, je rompis net toutes relations avec Chappuis qui ne fut arrêté que bien des mois plus tard, non plus à Vienne, mais à Grenoble où il était venu chercher une place chez un notaire qui en était très satisfait.

« Cette action, qui me vaut des poursuites si inattendues, a du reste été remboursée par moi, et le gérant de la masse a déposé dans l'enquête que je lui avais déclaré, *bien avant toute réclamation des créanciers*, que j'étais prêt à verser de mon argent, le montant de cette action, si l'on devait le moins du monde supposer que j'avais pu causer ainsi préjudice à n'importe qui.

« Je demanderai à tout homme de bonne foi ce qu'il me restait à faire de plus dans des circonstances *aussi difficiles* et que, certes, je n'avais pas provoquées. Au mois de novembre, assis sur le banc des criminels, je pourrai méditer tout à l'aise sur les inconvénients qu'il y a de contredire à la fameuse et triste maxime : *donec eris felix, multos numerabis amicos*, etc...

« Car je dois admettre que mon renvoi a été prononcé par la Chambre d'accusation, bien qu'à cette heure encore, je l'ignore personnellement. Je n'ai été informé de cette décision que par un télégramme de Berne, inséré en gros caractères — le jour même où elle a dû être prise — dans une feuille radicale de Bienne, que toutes les *autres ont* aussitôt copiée. Mais à moi, prévenu, on n'a rien fait savoir. Ce procédé me semblerait étrange, si, sous ce rapport, j'avais encore le droit de m'étonner. Ainsi, l'enquête me concernant étant à peine commencée, avant même mon interrogatoire comme inculpé, un de ces journaux que nos conflits politico-religieux ont fait nos acharnés adversaires, le *Démocrate* de Delémont, annonçait déjà avec autant de jouissance que d'assurance qu' « *il savait* que M. Daucourt serait appelé à comparaître à la prochaine session des assises. » C'était prévenir de *quatre mois* l'arrêt de la justice, qui n'a été rendu que samedi dernier, car j'ai tout lieu de croire qu'il a été rendu en effet, et de manière à ne pas démentir les prédictions de l'organe officiel du parti radical jurassien. Ceci arrive trop à point, *trois semaines avant nos élections à la Constituante*, pour que le moindre doute me soit permis à cet égard.

« Veuillez excuser, Monsieur, la longueur de cette lettre que je vous prie de publier dans le prochain numéro de votre honorable journal. En vous remerciant, je vous présente l'hommage de toute ma considération.

Ernest Daucourt,
Député.

Zurich

Un grand industriel de Winterthour voulant encourager l'assurance parmi ses ouvriers, leur a offert de leur payer, après 5 ans de séjour dans sa fabrique, le tiers de leur prime d'assurance, après 10 ans, la moitié, après 15 ans et au-delà les deux tiers.

*
**

L'*académie des sciences de Munich* a désigné M. le professeur Victor Meyer, à *Zurich, comme l'un de ses membres* correspondants.

Vaud

Jeudi, un peu avant midi, un incendie qui menaçait de prendre des proportions considérables, a éclaté au centre de La Tour. Grâce aux secours aussi prompts que nombreux accourus *sur les lieux, le feu a pu être* circonscrit et les maisons avoisinantes préservées. Toutefois une maison d'habitation et une grange attenante ont été la proie des flammes. On n'a heureusement à déplorer aucun accident de personnes.

Genève

C'est un axiome au palais qu'un avocat ne gagne jamais un procès personnel. Mais M. Pierre Moriaud a échappé *dernièrement* à l'*application de cette règle qui semblait* absolue. Quoique avocat, il a gagné son procès. Tout le monde à Genève connaît la jolie campagne qu'il possède aux Philosophes C'est cette propriété qui a été la cause du litige. Deux docteurs de Genève avaient installé dans une maison voisine, appartenant à M. Revaclier, une clinique d'opérations chirurgicales. M. Moriaud se plaignait vivement de ce voisinage ; la vue des malades qui passaient dans le jardin tout couverts de bandages, l'odeur d'acide phénique qui imprégnait l'atmosphère lui gâtaient le séjour de la campagne et l'empêchaient de jouir de sa propriété. Il a assigné M. Revaclier et a demandé aux juges de lui faire supprimer son infirmerie dans le plus bref délai. Le tribunal, par jugement du 22 juin dernier, a fait droit à sa réclamation. Il a considéré que l'acte d'acquisition de M. Revaclier lui interdit de faire de sa propriété une maison de santé. Le terme général de *maison de santé comprend évidemment* aussi les cliniques chirurgicales. En conséquence, les juges ont ordonné à M. Revaclier de supprimer avant le 15 juillet 1883 l'infirmerie établie dans sa campagne et l'ont condamné à 5 fr. de dommages intérêts pour chaque jour de retard.

*
**

On écrit de Genève à la *Gazette de Lausanne :*

« Les hommes d'Etat ont souvent une occupation favorite dans laquelle ils vont chercher l'oubli des soucis et des fatigues de leur vie publique. M. Grevy a pour le billard une passion bien connue, M. Carteret, lui, cultive les muses. « On peut, dit-il, dans la préface de ses fables, faire des vers et n'être pas inepte à la politique. » Son dernier poème l'*Egalité*, publié dans le *Bulletin de l'institut national genevois*, a déjà valu à son auteur bien des épigrammes. Les citations qu'en ont faites quelques journaux donnaient tellement raison à ces plaisanteries *que le Genevois lui-même a renoncé* à défendre au point de vue poétique l'œuvre de son illustre ami. Mais des vers pris ici et là ne suffisent pas à faire juger une poésie, et vos lecteurs sont peut-être curieux de savoir si, sous cette forme négligée, M. Carteret a enveloppé quelque vérité politique ou morale. Voyons donc le fond. La suprême égalité réside, aux yeux de l'auteur, dans le suffrage universel :

Mais le plus beau triomphe est l'urne électorale.

Cette égalité théorique ne se rencontre pas, hélas ! en réalité. L'électeur est soumis à diverses pressions, pression de son patron, pression de son bienfaiteur, pression de son créancier, pression du prêtre par la femme. A quoi bon les inégalités sociales ? Quelles sont frivoles, ces distinctions de race ou de fortune, puisque chacun, « gueux ou altesse », « femme des champs ou duchesse », doit « servir au festin des vers », puisque, surtout après la mort, règnera là-haut la sublime égalité. Voici le mal, où est le remède ? Il n'est pas dans les doctrines anarchistes, *dont la réalisation ferait reculer l'humanité.* Il est dans l'école, pourvu qu'elle se garde de tout contact avec l'Eglise romaine, car Rome est Rome toujours, même au chemin du bien.

Il est surtout dans la charité.

Telle est l'*idée mère* de ce poème, idée que le lecteur suit avec peine à travers des strophes cahoteuses et obscures, à travers de grands mots vides de sens, qui recueilleraient peut-être dans quelque harangue politique de frénétiques applaudissements. »

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettre de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 26 juillet.

On se demande, non sans inquiétude dans les cercles ministériels, si la déclaration de guerre des gauches avancées n'aura pas pour effet immédiat de renverser le cabinet Ferry sur le projet de réforme de la magistrature. Il suffit, en effet, du revirement de quelques intransigeants pour faire repousser la loi au Luxembourg, ou du moins l'article capital. Or, par suite des nouvelles dispositions des gauches, cette loi renvoyée à la Chambre des députés, serait assurément rejetée dans le but de faire échec au cabinet Ferry.

A l'Elysée on doit être radieux.

Le premier résultat acquis des désirs sur les conventions c'est « une rupture violente entre la majorité ministérielle et les gauches avancées. » Cette déclaration de M. Clemenceau indique que la rupture est cette fois définitive. La passion soulevée par les débats actuels est telle, que l'incident parlementaire d'hier a surpris toutes les gauches : on prévoyait cette rupture, mais on pensait qu'elle se produirait à la session prochaine sur le terrain de la révision constitutionnelle.

Le fait est grave pour le parti républicain ; une guerre violente va s'engager entre les factions ennemies des gauches. Elle aura de grosses conséquences politiques.

Le ministre de la guerre a passé, hier, un mauvais quart-d'heure. Invité par ses progressistes intransigeants à déposer, à la tribune, en faveur de leurs utopies de socialisme d'Etat, M. Thibaudin (Jean) s'est vu dans l'alternative de déplaire en même temps à M. Clemenceau et à M. Wilson ou de se prononcer à la tribune contre la politique du gouvernement.

Le délégué à la guerre a dû mécontenter profondément ses amis, car afin de sauver son portefeuille à tout prix, il s'est borné à bredouiller de vagues explications.

Ce n'est point seulement à la Chambre des députés et au Sénat que les républicains se regardent entre eux, comme des chiens de faïence, un pénible incident s'est encore produit au conseil municipal.

Le directeur des travaux publics a dû interrompre son discours et quitter la tribune ; les opportunistes manquaient de tribune, paraît-il, au dire des autonomistes du conseil !

A bientôt les voies de fait, dans les assemblées délibérantes de la république jacobine.

La discussion sur les conventions des chemins de fer continue à la Chambre des députés, au milieu d'incidents qui témoignent de l'acrimonie et de la passion qu'apportent dans une affaire de chiffres, les partisans du socialisme d'Etat. Le rachat est formellement condamné au point de vue budgétaire comme au point de vue de l'industrie des transports : les adversaires des Compagnies ont cru trouver un nouvel argument, tiré de prétendus intérêts stratégiques. Comme si cette question n'était pas réglée depuis plusieurs années par un accord intervenu entre le ministre de la guerre et les représentants des grandes Compagnies. M. Henri Maret, député radical de Paris, a bien raison de faire observer que dans les fausses situations chacun perd la saine notion des choses. La *République française*, elle, montre le bout de l'oreille dans un article où elle réclame des *lois nouvelles*, grâce auxquelles les administrations des Compagnies seraient livrées aux députés républicains, entendez opportunistes. L'déal de ce groupe est de tout accaparer.

ITALIE

Des tentatives de rapprochement avec le Saint-Siège ont été faites par le gouvernement italien. Tout naturellement elles ont échoué devant l'inébranlable résolution du Vatican de ne pas pactiser avec le gouvernement spoliateur. Jamais la Papauté ne se montrera accessible à la théorie du fait accompli. La *Civilta cattolica* publie sur ce sujet un remarquable article, dont voici la conclusion :

« Le gouvernement italien, *tant qu'il* reste l'esclave volontaire de la révolution,

---

contre nature. Aucun moyen de tirer une poésie vraie d'un sentiment faux. Jocelyn a été tué par l'ennui. La vaine élégance du vers ne l'a pas sauvé. Il n'en restera que quelques morceaux détachés, peu nombreux ; et ce sera, je pense, le destin de tout ce qu'a écrit M. de Lamartine au profit des lâchetés contradictoires du doute contemporain. Ni la piété ni l'impiété de l'âge prochain ne voudront de cet auteur. Il avait de beaux dons. Quel jet de poésie, même dans la prose! Comme les images abondent, se précipitent, s'entassent! Que de richesses pour ne faire qu'un bruit stérile!

Chateaubriand a tenu et mérité une grande place, mais ce n'est pas mon homme, en vérité. Ce n'est ni le chrétien, ni le gentilhomme, ni l'écrivain tel que je les aime ; c'est presque l'homme de lettres tel que je le hais. L'homme de pose, l'homme de phrase, toujours affairé de sa pose et de sa phrase, qui met sa phrase dans sa pose, qui met sa pose dans sa phrase ; qui pose pour phraser, qui phrase pour poser, qu'on ne voit jamais sans pose, qui ne parle jamais sans phrase. Tout son cœur et tout son esprit sont dans son encrier avec toutes ses phrases, et il a fait de cet encrier un piédestal où il prend toutes ses poses. Il est de ceux qui ne savent écarter aucune pensée capable de revêtir une belle couleur et de rendre un beau son.

Atala est ridicule, René odieux ; le Génie du Christianisme *manque de foi*, les écrits politiques manquent de sincérité ; les *Mémoires* sont écrits pour faire admirer le personnage, mais ce moi toujours vain et parfois haïssable jette une ombre fâcheuse sur la beauté littéraire, souvent éclatante.

Dans les *Martyrs*, mainte scène m'a ému ; bien des mots, comme des coups de lance, ont fait couler l'eau et le sang. Les beautés sont nombreuses et grandes, mêlées d'emphases déplorables et de fautes de goût qui étonnent. Il faut s'accoutumer à l'emploi antique, qui semble parfois fourni de la propre main de Bitaubé. *Quand l'oreille y est faite, on se laisse traîner.*

La rencontre de deux amants est jolie, et même charmante. Cimodocée demande à Eudore s'il n'est pas un Dieu. — « Et vous, est-ce que vous n'êtes pas un ange? » Voilà le drame établi par une de ces beautés de maître. Plus tard quand on sait qu'Eudore est général et qu'il a des statues dans Rome, quand il a fait sa confession, quand il a parlé de Velléda, ce premier mot est trop naïf ; l'innocence ne peut ressusciter à ce point.

Le bonhomme Démodocus, en plus d'un endroit, frise le grotesque. Il parle et même il agit de manière à prouver qu'il aime sa fille, et on ne sait trop s'il l'aime. Comment fallait-il tourner ce *beau-père? Rien* n'y manque, et il n'y a pas ce qu'il lui faut.

Cymodocée a bien de la peine à devenir chrétienne ; la grâce agit moins que l'amour, qui, je crois, n'a pas coutume d'agir en ce sens. Il échappe à Cymodocée des mots malheureux, *J'aime mieux la jeune fille du Flavien de Guiraud*, pauvre petite chrétienne qui se débat contre l'amour.

(A suivre.)

demeure dans une impuissance réelle et toujours coupable de restituer au Pontife sa cité, ou même une coudée de son antique et inviolable souveraineté. Pour que cela fût possible en des temps tranquilles, par des combinaisons diplomatiques, et non par la force d'un grand désastre militaire et du bouleversement de la carte d'Europe qui en serait la conséquence, il faudrait que le gouvernement italien se transformât en gouvernement clérical. L'espère qui voudra ! Mais nous ne pouvons pas l'espérer, et nous n'avons pas le courage de nous le figurer, *même par un simple jeu d'imagination.*

« Il ne s'ensuit pas cependant qu'on ait raison de déclarer impossible, par des moyens humains, une restitution quelconque de la souveraineté réelle au Chef de l'Eglise. Non. Mais il s'ensuit qu'on a tort de déterminer comme nécessaire, parmi les divers modes d'une telle restitution, celui-là précisément qui paraît impossible. Et le tort grandit quand de si fausses prémisses on déduit des conséquences contraires aux enseignements solennels du Souverain-Pontife, à la manière de penser et d'agir *de la majorité la plus saine et la plus méritante des catholiques.*

« Que ceux-là ne se laissent pas détourner de leur chemin, pas même dans le but de préparer de loin la restauration de la souveraineté pontificale : puisque, comme on l'a cent fois démontré, ils arriveraient au contraire à un but tout opposé ; mais qu'ils continuent à suivre la même route, qu'ils ravivent leur courage, qu'ils redoublent leurs prières et les bonnes œuvres, en fermant l'oreille aux bruits qui, n'ayant aucun fondement de vérité, n'ont aussi d'autre but que de tromper les catholiques et d'énerver leur résistance. »

CANTON DE FRIBOURG

CIRCULAIRE
DE S. G. MGR MERMILLOD
AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Fribourg, le 26 juillet 1883.
Fête de sainte Anne.

Monsieur le Curé,

L'intempérie de l'air et les orages qui se succèdent causent des inquiétudes générales sur le sort de la récolte.

Nous devons plus que jamais nous tourner vers Dieu, apaiser sa justice et invoquer sa miséricorde.

Veuillez souvent rappeler à vos paroissiens que le péché est la cause des fléaux de l'ordre temporel ; excitez-les fortement à la pratique de la vie chrétienne et à l'esprit de pénitence. Si les mœurs deviennent meilleures, si la loi du dimanche est respectée par l'assistance à la *messe, aux vêpres et aux supplications* qui suivent ces offices pour demander un temps propice à la terre, le Ciel nous sera plus clément et la Providence nous donnera les bénédictions protectrices des foyers et des champs.

Nous-même nous voulons, *dimanche prochain*, en faisant un pèlerinage au vieux sanctuaire de Bourguillon, devant cette image séculaire de la Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, qui a entendu les prières de vos pères et surtout celles du vaillant défenseur de la foi, le bienheureux Pierre Canisius, nous associer aux supplications universelles pour demander la sérénité de l'air, et placer sous le maternel patronage de la Reine des Apôtres, du Secours des chrétiens, de la Consolatrice des affligés, les travaux, les joies, les peines et les espérances de notre épiscopat. Conviez donc vos paroissiens à prier avec vous ; et vous-même, autant que la rubrique le permet, récitez pendant neuf jours à la sainte messe, l'oraison : *Ad postulandam serenitatem*

Communiquez aux fidèles cette lettre du haut de la chaire et recevez, Monsieur et cher Curé, l'assurance de mes sentiments affectueux et respectueux en Notre-Seigneur.

† GASPARD,
Evêque de Lausanne et Genève.

PÈLERINAGE
DE
S. G. MGR GASPARD MERMILLOD
ÉVÊQUE DE LAUSANNE ET GENÈVE
AU
SANCTUAIRE DE BOURGUILLON
LE DIMANCHE 29 JUILLET 1883

Dans le but de ranimer parmi ses fidèles diocésains la confiance en l'Auguste Mère de Dieu, Sa Grandeur Mgr Mermillod exhorte les habitants de la ville et du canton de Fribourg à visiter en esprit de foi et avec dévotion les églises ou sanctuaires érigés en l'honneur de Marie. Parmi ces sanctuaires, un des plus anciens et des plus vénérables est celui de Bourguillon, situé aux portes même de notre ville, si cher de tout temps à la piété de nos ancêtres, et qui a conservé avec les traditions vivantes le souvenir et les empreintes du B. Père Canisius, ce vaillant défenseur de la religion catholique au seizième siècle.

Joignant l'exemple à la parole, Mgr Mermillod a décidé de se rendre lui-même en pèlerinage à l'église de Notre-Dame de Bourguillon. Sa Grandeur convie les fidèles à l'accompagner dans cette pieuse excursion. Le jour de cette visite a été fixé au dimanche 29 juillet prochain, et les cérémonies auront lieu dans l'ordre suivant :

2 1/2 heures après midi : Arrivée de Monseigneur.
Chant des Vêpres.
Allocution de Sa Grandeur.
Prières pour le beau temps.
Bénédiction du Saint-Sacrement.

Monseigneur fait ce pèlerinage pour mettre son Episcopat et le Diocèse sous la protection de la sainte Vierge et pour appeler les bénédictions de Dieu sur les biens de la terre, en obtenant une température plus propice. *(Communiqué.)*

LES DISTRIBUTIONS DES PRIX

Les derniers jours de cette semaine ont été consacrés aux cérémonies de distributions des prix dans les diverses écoles de la ville de Fribourg.

Jeudi après midi, les prix ont été distribués aux élèves des écoles primaires, dans l'église des Cordeliers. Comme d'usage le cortège des enfants, précédé de la musique de Landwehr, est parti du bâtiment de l'école des filles, s'est arrêté un moment *devant la maison de ville pour recevoir* les autorités cantonales et communales et les membres de la commission des écoles, et est arrivé à 2 heures au lieu de la cérémonie.

Mgr l'évêque de Lausanne et Genève a bien voulu présider cette fête de la jeunesse.

Avant la distribution des récompenses, M. le chanoine Schneuwly, directeur, a lu un rapport détaillé sur la marche des écoles pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler ; il a constaté ayec joie que le nombre des absences illégitimes a beaucoup diminué, particulièrement dans les classes du Pensionnat et de la Neuveville

Le passage suivant du discours de M. le directeur des écoles nous paraît mériter de faire le sujet des réflexions des familles et des autorités locales :

« ... Ce qui nous préoccupe plus sérieusement encore, et qui nous donne de grandes inquiétudes pour l'avenir, c'est la question de la discipline et de la moralisation des enfants. Sans doute, un grand nombre d'enfants nous arrivent bien préparés par leurs parents et sont en dehors de l'école constamment *surveillés par eux. Combien nous serions* heureux et de combien d'ennuis nous serions préservés, si tous les enfants nous arrivaient avec de semblables dispositions et avaient le bonheur de recevoir de leurs parents une éducation sérieuse. Il est si intéressant, si aimable, l'enfant bien élevé ; impossible de ne pas lui sourire et de ne pas l'aimer.

« Mais pourquoi faut-il que nous en trouvions dont la première éducation déjà a été totalement négligée et qui se refusent à toute amélioration ? D'où vient que ce nombre d'enfants indisciplinés va chaque jour en augmentant, fait chaque jour des progrès effrayants ? Des plaintes très fondées et très autorisées ont été à plusieurs reprises exprimées à ce sujet.

« Ce n'est point à l'école que l'ivraie de l'indiscipline prend racine, c'est dans les rues de la ville, dans ces réunions libres des enfants de tout âge et de tout sexe, où toute surveillance fait défaut ; dans cet isolement de l'enfant soustrait à ses parents, à ses maîtres, soustrait à toute sollicitude jalouse de sa bonne éducation ; *c'est là que naît et* se développe le mal que je signale.

« Le public s'en plaint, et avec raison ; les étrangers se scandalisent de ce désordre qui doit être inconnu dans un pays civilisé. Le règlement local prévoit, il est vrai, les mesures nécessaires pour obvier au mal, surtout en ce qui concerne le vagabondage, la mendicité, les jeux trop bruyants dans les rues, et la rentrée des enfants à la nuit tombante. Mais il semble parfois que ces articles du règlement sont lettres mortes.

« Que dirai-je des conversations de ces petits indisciplinés, de leurs cris féroces jusque tard dans la nuit, sans aucun respect ni pour les malades ni pour les vieillards ? *Aussi, à l'école, ce sont de vrais loups, dont* les paroles et les exemples font un mal immense à la population écolière qui nous est confiée.

« Les maîtres, je dois le dire, réagissent avec énergie et dans la mesure du possible contre ce torrent envahisseur. Les avertissements, les corrections ne sont point épargnés, et nous avons dû, cette année, avoir recours à un genre de punitions inconnu jusqu'ici dans nos annales scolaires. Mais je dois le constater avec tristesse, au lieu d'avoir, en ces circonstances, l'approbation et l'appui des parents, nous avons bien souvent leur blâme et quelquefois même leurs insultes. Dans leur coupable insouciance, ces malheureux parents ont habitué leurs enfants à faire toutes leurs volontés, et ils voudraient que nous marchions sur leurs traces !

« Ils laissent à leurs enfants la liberté de courir et le jour et la nuit, sans penser à former leur cœur et à éloigner d'eux les dangers qui les menacent, s'inquiétant moins de leurs enfants que de leurs animaux domestiques. Et cet esprit de légèreté, de désordre et d'indiscipline marche de front avec l'absence de tout esprit religieux dans le cœur et l'âme des enfants dont je parle ; je dirai même qu'elle en est le triste corollaire, la conséquence presque inévitable.

« Chers parents, qui êtes ici présents, ne soyez point offensés de mes paroles et des plaintes que je fais entendre. Certes, elles ne s'adressent point à vous. Les parents qui négligent l'éducation de leurs enfants ne sont pas ici. Ils sont insensibles au charme des fêtes enfantines, comme ils le sont à tout ce qui regarde l'instruction et l'éducation. On n'en voit point aux examens et encore moins à la distribution des prix.

« Quant à nous, Messieurs, chargés d'élever la jeunesse, de former son cœur et son âme ; responsables jusqu'à un certain point devant la société de l'éducation que nous donnons à l'enfance, prenons-y garde ! En présence de cette plaie sociale, de cette décadence de la famille ou de certaines familles, nous avons de grands devoirs à remplir. Pour atteindre ce but et remédier au mal, je fais appel à tous les généreux dévouements, à l'appui si bienveillant et si efficace de l'autorité civile et de l'autorité ecclésiastique. Proclamons bien haut les droits et les devoirs de l'école chrétienne. Plus la famille néglige ses obligations, plus celles de l'école augmentent. Ne nous laissons point abattre et encore moins désarmer par des prétentions aveugles et coupables ; soyons fermes et inflexibles dans nos légitimes exigences en matière d'éducation. Il y va de l'avenir et du bonheur de la génération qui nous est confiée. »

Le rapport constate que les écoles communales ont été fréquentées par 994 élèves, dont 635 garçons et 359 filles.

La rentrée des classes, est fixée pour les garçons aux 17 et 18, et pour les filles au 19 septembre prochain.

La cérémonie a été couronnée par une charmante improvisation de Mgr Mermillod, qui a fait ressortir la nécessité du concours de toutes les forces sociales pour élever les nouvelles générations. L'éducation ne sera fructueuse que par les communs efforts des *autorités de l'Etat et de la commune*, des autorités ecclésiastiques et des familles. Monseigneur salue à Fribourg cette coopération de tous à la formation de la jeunesse, et exprime le vœu que l'union des efforts soit toujours plus intime.

***

Vendredi matin les Sœurs de la Charité donnaient les prix aux élèves de l'orphelinat et de l'école de la Providence. Mgr Mermillod a également présidé cette cérémonie dont les jeunes élèves ont accru le charme par des récitations, par des chants et par la représentation d'une petite pièce dramatique pleine d'esprit, d'entrain et d'utiles leçons.

Prenant texte d'une fable récitée par une des enfants, Monseigneur, dans une charmante allégorie, a comparé la vie de l'homme au travail de l'oiseau qui, sans jamais se fixer sur la terre, va partout recueillant les matériaux dont il fait son nid aérien. C'est au Ciel que nous devons avoir le nid de notre repos fait des bonnes œuvres de toute notre vie. Sa Grandeur a fait ressortir le devoir de la reconnaissance qui s'impose aux enfants à l'égard des familles qui leur font donner une éducation chrétienne et soignée, et vis-à-vis des Sœurs de la charité qui se dévouent avec tant de zèle, n'attendant que du Ciel leur récompense.

La cérémonie terminée, Mgr Mermillod s'est rendu à l'école enfantine des Liguoriens, où près de 200 enfants de 4 à 6 ans ont exécuté des chants et des exercices variés sous la direction de la religieuse si patiente qui dirige cette école avec un dévouement maternel. Là aussi Monseigneur a bien voulu prononcer quelques paroles en présidant à la distribution des prix, si bien mérités par ces jeunes enfants.

PÈLERINAGE FRIBOURGEOIS
A NOTRE-DAME DES ERMITES

Nous avons le plaisir d'annoncer que le Comité des pèlerinages s'est adressé à la Compagnie des chemins de fer, en vue d'obtenir, comme les années précédentes, un train spécial de Fribourg à Wædensweil et aux Ermites.

Déférant au vœu qui lui en a été exprimé par le Comité central de l'Association de Pie IX, le Comité des pèlerinages a décidé de faire coïncider le train spécial avec l'assemblée générale du Pius-Verein, qui se tiendra cette année à Einsiedeln du 21 au 23 août prochain. En suite d'un vœu des fondateurs de l'Association, celle-ci se réunit tous les cinq ans aux pieds de Notre-Dame des Ermites, et cette réunion a avant tout le caractère d'un pèlerinage national. C'est pour ce motif qu'il y aura, à cette date, non seulement un pèlerinage fribourgeois, mais encore un pèlerinage valaisan, un pèlerinage *tessinois, sans compter ceux qui s'organisent* à Lucerne et dans la Suisse orientale.

Le départ aura lieu de Fribourg, le mardi 21 août, après l'arrivée des premiers trains du matin ; on reviendra le 24 août assez tôt pour que les pèlerins de la Broye puissent *rentrer dans leur foyer par le dernier train* du soir.

Nous n'avons pas encore reçu de la Compagnie les billets du train spécial, dont le prix sera le même que les années précédentes. Dès que nous en aurons (ce qui ne saurait tarder), le public en sera informé et la vente des billets se fera dans la forme accoutumée.

Nous savons qu'un certain nombre de pèlerins désirent profiter de leur passage à Zurich pour consacrer un jour à la visite de l'exposition. Des mesures sont prises pour répondre à ce vœu dans des conditions aussi économiques que possible.

—

L'exposition à Zurich des chevaux et du bétail à cornes est définitivement fixée, la première du 13 au 20 septembre prochain, la seconde du 23 au 30 du même mois.

—

Le conseil d'Etat a accordé une subvention à six forestiers pour visiter l'exposition de Zurich.

—

Demain, 29 juillet, tir au revolver sur les Grands-Places, dès 1 heure de l'après-midi.

—

Le *Journal de Genève* a annoncé que M. l'ingénieur Bridel, directeur du Jura-Berne-Lucerne, avait été chargé par le département fédéral des chemins de fer de faire une enquête sur les causes de l'éboulement survenu au tunnel de Mühlethal, près Schmitten.

D'après des renseignements pris à bonne source, cette affirmation est dénuée de tout *fondement.*

Ajoutons que, depuis jeudi matin, le déblaiement est terminé et les trains traversent de nouveau le tunnel, avec les bagages et les marchandises. On est encore obligé de faire transborder les voyageurs, le département fédéral n'ayant pas permis de leur faire passer le tunnel dans les voitures jusqu'à ce que le cintrage de la voûte soit achevé. Cette opération sera terminée aujourd'hui ou demain dimanche au plus tard, et dès ce moment la circulation sera entièrement rétablie comme avant l'accident.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 27 juillet.

Le Sénat, après avoir adopté jusqu'à l'art. 14 du *projet de loi sur la magistrature*, a commencé la discussion de l'art. 15 qui suspend l'inamovibilité ; il la continuera demain.

La Chambre a adopté l'amendement Rousseau portant que tout député qui acceptera *de faire partie du conseil d'administration* d'une Compagnie de chemin de fer sera de plein droit réputé démissionnaire et soumis à la réélection.

La Chambre a adopté la convention avec le Paris-Lyon par 349 voix contre 134.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

CONTRE LES PIQURES D'INSECTES ET D'ORTIES. — Un ancien directeur du jardin botanique d'Angers, M. Desvaux, assurait, après de nombreuses observations, qu'il était très facile d'arrêter instantanément la douleur et l'enflure causées par les piqûres d'abeilles, de guêpes, et aussi par les piqûres d'orties. A cet effet, il prenait les feuilles de la première plante aromatique qui se trouvait sous sa main, feuille de menthe, de sauge, de marjolaine, de thym, de romarin, par exemple, il les humectait avec un peu de salive, les froissait entre ses doigts et en frottait ensuite les piqûres.

Nous croyons nous rappeler qu'on obtient le même résultat avec des feuilles de persil.

—

Le capitaine Webb, le célèbre nageur, s'est noyé en essayant de nager au milieu de tourbillons formés par les rapides au-dessous de la cataracte du Niagara.

—

A PROPOS DU CHOLÉRA. — Giboullard dans une boutique de mercerie :

— Donnez-moi donc un mètre cinquante de ce cordon sanitaire contre le choléra, du même qu'on emploie en Egypte.

—

On est d'humeur dansante en Allemagne et pour nourrir et régler cette humeur, il faut de la musique, beaucoup de musique. Cette musique casse le tympan aux gens qui ne dansent pas, elle agace les voisins, les gens sérieux ou tristes qui trouvent ces éclats de joie insultants et insupportables. Ils ont réclamé. Les gargotiers répondirent : mais la police nous autorise. Voici ce que la justice, par décision de la Chambre suprême, vient de déclarer : De ce que la police permet que l'on danse, dans une auberge, il ne suit pas qu'il est permis d'ouvrir portes et fenêtres de la salle de danse, de manière à en laisser éclater le bruit au dehors. D'où il appert que les voisins peuvent exiger que portes et fenêtres de la salle soient fermées, pour autant du moins, que le bruit de la danse retentirait au dehors. Comme en ce bienheureux temps dettes et danses pullulent, il n'y a pas de mal à ce que les gens honnêtes puissent exiger qu'on leur laisse assez de temps et de calme pour songer comment ils paieront leurs dettes.

—

Sommaire du premier numéro du pamphlet hebdomadaire **Les Grimaces** [1]

Ode au choléra, par Octave Mirbeau, rédacteur en chef, 10 pages. — *Les nouvelles*, par Grosclaude, 11 pages. — *Notes ironiques*, par Liris, 7 pages. — *Grimaces politiques*, par Alfred Chapus, 10 pages. — *Affaires*, par Sceptique, 3 pages. — *Le Théâtre*, 6 pages.

[1] Il s'agit d'une publication qui a paru pour la première fois, le samedi 21 juillet 1883 et qui s'édite à Paris boulevard des Capucines, N° 35, sous forme de brochure. Administrateur : L. Grégori.

Prix d'abonnement : Un an 30 fr., six mois 16 fr., trois mois 8 fr. 50. Le numéro 50 centimes. Demander *Les Grimaces* dans toutes les gares.

DIMANCHE 29 JUILLET

Collégiale de Saint-Nicolas

Messes basses aux heures ordinaires

A 10 heures, office solennel. — Première messe de M. l'abbé Quartenoud, sermon de circonstance après l'évangile.

Indulgence de quarante jours accordée par S. G. Grandeur Monseigneur Mermillod aux fidèles qui assisteront à cet office.

Bénédiction du Très Saint-Sacrement.

CONGRÉGATION DU B. P. CANISIUS

Les membres de la congrégation sont invités à faire demain le pèlerinage de Notre-Dame-du-Bourguillon.

Rendez-vous à l'église de Notre-Dame à 1 h. ½, départ à 1 h. ½.

Il n'y aura pas de sermon à Notre Dame.
Le Préfet.

M. SOUSSENS, *Rédacteur*

Honneur à la vérité

Pendant nombre d'années j'ai souffert de constipation. J'ai prie beaucoup de remèdes qui le plus souvent me procuraient des crampes, de fortes diarrhées et autres malaises. J'ai appris à connaître les *Pilules Suisses de Brandt ainsi que leur* excellente efficacité et je puis dire qu'elle ne manqueront plus dans ma maison. Je ne ressentis aucune douleur aucune incommodité en les prenant ; une seule suffit pour provoquer un besoin satisfaisant naturel. L'appétit est meilleur, je me sens mieux et bien portant lorsque je fais usage de ces Pillules. Je désire que la présente serve de certificats pour les personnes qui souffrent du même mal. Dusseldorf le 12 février 1882. Ed. Grundschöttel, photographe, Dusseldorf, Bolkerstr. 37 et Cologne près le Dome.

On peut se procurer gratuitement des prospectus détaillés avec référés médicaux, ainsi que les véritables Pilules Suisse du pharmacien Rich. Brandt, à 1 fr. 25 la boîte qui dure 5 semaines.

Dans toutes les pharmacies

POUR CHANGEMENT DE DOMICILE

Vente par mise publique

les **2** *et* **3** *août dès les* **9** *heures du matin.*

Au 2e étage de l'hôtel de Zæhringen (appartement de M. Urbain Schaller), un beau *mobilier, glaces, pendules, rideaux, porcelaines*, potager et accessoires de ménage.

Grands tableaux à l'huile, aquarelles. *Un excellent piano* (de Humi et Hubert à Zurich). (H 503 F) 490

ATELIER DE RELIURE

Le soussigné prévient son honorable clientèle que son domicile est transféré à la rue de la Préfecture, 213, rez-de-chaussée, à côté du Receveur d'Etat.

Michel Handerick, *relieur.*

M. BUGNON
Chirurg. Dentiste Fribourg

Sera à Romont Hôtel du Cerf, *mardi, 31 juillet* ; à Bulle, Hôtel du Cheval-Blanc, *jeudi 2 août.* (509)

A LOUER

Le 3me *étage de la maison* N° 258, rue de Romont. S'adresser au magasin. (482)

Avis

Nous prions ceux de nos abonnés qui auraient encore les Numéros suivants de la *Liberté* et de l'*Ami du Peuple*, de bien vouloir nous les adreser.

Liberté 1882	*Ami du peuple 1882.*
N° 24	N° 92
« 114	
« 232	
« 223	
« 257	
« 268	

A LOUER

Le 2me étage de la maison N° 258 rue de Morat, *comprenant 3 chambres et une cuisine.*

En vente à l'*Imprimerie catholique* en faveur de l'*Œuvre de St-François de Sales*

LETTRE PASTORALE
DE
S.G. MGR MERMILLOD

ÉVÊQUE DE LAUSANNE ET DE GENÈVE

Prix : 70 cent.

(434)

EXPOSITION
Internationale, Coloniale et d'Exportation Générale
AMSTERDAM 1883

(H. 5083 X.)

ORCHESTRE

De 60 Musiciens deux fois par jour au centre des Restaurants.

Les Jardins sont éclairés à la *Lumière électrique* et accessibles au public *jusqu'à minuit.*

FÊTES ET CONCERTS TOUS LES SOIRS

NOTA. — Les étrangers trouveront des appartements non-seulement dans les Hôtels et Maisons meublées, mais encore aux Agences dans toutes les Gares de Chemins de fer.

FIN DU MONDE PRÉSENT
ET
MYSTÈRES DE LA VIE FUTURE
CONFÉRENCES PRÊCHÉES A LA CATHÉDRALE
DE CHAMBÉRY
PAR L'ABBÉ ARMINJON

Missionnaire apostolique, chanoine honoraire de Chambéry et d'Aoste ancien professeur d'Ecriture-Sainte, d'Histoire ecclésiastique et d'éloquence sacrée au grand séminaire de Chambéry.

OUVRAGE HONORÉ D'UN BREF DE SA SAINTETÉ LÉON XIII

1 volume in-18 jésus de 400 pages environ. — Prix : 3 fr.
En vente à l'Imprimerie catholique suisse.

LA LYRE CHRÉTIENNE
OU PARAPHRASE, SOUS FORME DE PRIÈRES, DES PSAUMES LES PLUS USITÉS

Par l'auteur de : ALLONS AU CIEL !

Ouvrage approuvé par NN. SS. les évêques de Saint-Brieuc et Tréguier, de Coutances et d'Avranches, de Verdun, du Puy, de Bayonne, de Laval et de Versailles.

« Les Psaumes de David sont comme une harpe mystique, suspendue aux murs de la vraie Sion. »
(Mgr Gerbet.)

En vente à l'*Imprimerie catholique* pour le prix de 3 fr.

LA PRATIQUE DE L'AMOUR
ENVERS JÉSUS-CHRIST
PROPOSÉE
à toutes les âmes qui veulent assurer leur salut éternel et suivre le chemin de la perfection

Un beau vol. in-12, orné d'une belle gravure du Sacré-Cœur.

Prix : *2* fr. *50* ; *franco : 2* fr. *80.*

L'épidémie des cabarets.
Conseils aux habitants des campagnes.
PAR D. THIERRIN, RÉVÉREND CURÉ DE PROMASENS
Prix : 60 cent.

En vente à l'*Imprimerie catholique* à Fribourg ; chez MM. Ackermann et Baudère à Bulle ; M. Waldmeyer à Châtel-St-Denis ; M. Stajessi à Romont, et M. Lambelly a Estavayer.

Explication des quinze mystères du Rosaire.

En 3 vol. in-18 de 100 pages chacun, par M. Blettau, prêtre, approuvé par sa S. G. Monseigneur de Valence. Prix : **4 fr.**

AVIS
ET RECOMMANDATION

Le soussigné recommande au public de la ville et de la campagne son nouveau magasin d'articles de poterie. Marchandise excellente.

POSE DE FOURNEAUX
Baignoires en briques
COUVERTURES DE PARIS
avec ou sans peinture
FOURNEAUX CHAMOTTE
verts, bruns et bronzés, inaltérables au
FOURNEAUX DE CUISINE ÉLÉGANTS
de toutes grandeurs, adaptés à tout combustible

Travail garanti. Réparations promptes et à bon marché. Des dessins et des fourneaux modèles sont à la disposition du public.

Se recommande à la confiance du public.

A. Baumann, *potier, 60 Grand'Rue.*

EN VENTE

A l'imprimerie catholique

le compte rendu de la réunion cantonale de l'*Association suisse de Pie IX* à Vuisternens le 4 juin 1883. Prix : **50 cent.**

Occasion extraordinaire

On trouve, à l'Imprimerie catholique, de livres de prix, belle reliure, excessivement bon marché.

SAINT HIMIER
ERMITE ET PREMIER APOTRE DE LA VALLÉE
DE LA SUZE
ÉTUDE HISTORIQUE ET RELIGIEUSE
Par P. MAMIE, Curé.

Deuxième édit. — Broch. in 8°. — Prix

En vente à l'Imprimerie catholique

En vente à l'Imprimerie catholique

Brochure de propagande

UNE LETTRE
SUR LA LOI SCÉLÉRATE
ue à l'assemblée générale des Cercles catholiques d'ouvriers le 5 mai 1882.
Prix . . . . fr. 0 15 l'exemplaire
» 1 50 la douzaine
» 12 — le cent.

EN VENTE
IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE
SAINTE THÉRÈSE
DE JÉSUS
ET LES
ÉPINES DE SON CŒUR

qui se vénère au monastère des Carmélites déchaussées, à Alba de Tormès, dioc. de Salamanque traduit de l'espagnol par T. M. l'abbé OLIVIER, curé de Glaire.

Un beau vol. in 8°. — Prix : 2 fr. 50.